Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_26_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°26 – 2026

Date de convocation :
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS, Mme Florine CORRE

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à

Mme Marie-Thérèse EVEN a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune et que son renouvellement intervient après chaque élection municipale. Cette commission est composée : du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La CCID se réunit au moins une fois par an. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Il convient de dresser une liste de 24 personnes établie par le Conseil Municipal de contribuables parmi lesquels le Directeur des services fiscaux désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants membres de la commission communale des impôts.

Il soumet une liste conforme aux critères de représentativité fixés par la réglementation en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la proposition de Madame la Maire conformément à la liste ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_26_2026-DE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
TEXIER Joël	GUILLORY Bernard
MARIVAIN Joël	SAINT-JALMES Philippe
KERDAL Anne-Marie	GAINCHE Michel
MATECAT Serge	EVEN Marie-Thérèse
LE BRETON Monique	LE PRIELLEC Jonathan
GAUTIER Philippe	LE CLERE Lydia
JEHANNO Thierry	POSSEME Eric
HARNOIS Thomas	GAULARD Christelle
LE TUTOUR Christophe	CANTRELLE Laura
LE GUENIC Joseph	GROSEIL Typhen
LE JOSSEC Ernest	CORRE Florine
LE TEXIER Denis	NICOLEAU-FRANCHETEAU Véronique

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

